

• **PARTICIPANT :**

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

ADRESSE E-MAIL : .....

TELEPHONE : .....

N° PERMIS DE CONDUIRE OU CASM : .....

• **MOTO OU SIDE-CAR (ANTERIEUR AU 31.12.1983) :**

MARQUE : ..... TYPE : .....

ANNEE : ..... CYLINDREE : .....

COMMENTAIRES (ANECDOTE, PALMARES, HISTORIQUE, DE LA MOTO OU DU PILOTE) : .....

.....

.....

.....

• **ENGAGEMENT**

	QUANTITE	TARIF	TOTAL
UNE MOTO (1 PLAQUE + 1 T-SHIRT COMPRIS)	.....	40 €	.....
UN SIDE-CAR (1 PLAQUE + 2 T-SHIRTS COMPRIS)	.....	50 €	.....
REPAS DU SAMEDI SOIR	.....	12 €	.....
<u>TOTAL</u>			.....

• **ASSURANCE (Cf REGLEMENT CI-JOINT)**

	QUANTITE	TARIF	TOTAL
ASSURANCE RC CARTE VERTE	.....	0 €	.....
ASSURANCE RC LESTIENNE	.....	15 €	.....
ASSURANCE RC LESTIENNE + INDIVIDUELLE PILOTE	.....	22 €	.....
<u>TOTAL</u>			.....

• **TEE-SHIRT**

<u>TAILLE TEE-SHIRT PILOTE</u>	XS	S	M	L	XL	XXL	XXXL
<u>TAILLE TEE-SHIRT PASSAGER SIDE</u>	XS	S	M	L	XL	XXL	XXXL

- Engagement à réception du dossier complet avant le samedi 23 juin 2018 à l'adresse suivante :

M. GEORGE Rémi  
1, Rue du Presbytère  
01150 VAUX EN BUGUEY  
Tél : 06.07.96.49.92 Courriel : remi.george01@free.fr

J'atteste sur l'honneur avoir pris de connaissance du règlement de la manifestation et en particulier de l'article 5 portant sur l'obligation du concurrent de justifier d'une assurance en responsabilité civile.

Signature du concurrent précédée de la mention « lu et approuvé » :

**Possibilité de démarrage aux rouleaux sur la ligne de départ !!!!**

**1) Présentation :**

-Les motos-clubs d'Ambérieu-en-Bugey et de Vaux-en-Bugey organisent le 1<sup>er</sup> Juillet 2016 une démonstration de motos anciennes et side-cars anciens sur le tracé de la RD77A reliant Bettant à Vaux en Bugey. Celle-ci sera fermée à la circulation de 8h00 à 18h00. Cette démonstration ne donnera lieu à aucune mesure de temps ni aucun classement. L'entrée des visiteurs et spectateurs est gratuite.

**2) Participants :**

-Les participants devront se conformer aux prescriptions des Arrêtés Municipaux et Préfectoraux ainsi qu'aux articles du présent règlement.  
-Ils devront être en possession du permis de conduire correspondant aux véhicules engagés ou du C.A.S.M. et justifier d'une assurance en Responsabilité Civile (voir article ci-dessous)  
-Le nombre de participant est limité à 150 pilotes.

**3) Véhicules :**

-Les engagements sont ouverts aux motocyclettes et aux side-cars de tourisme ou de compétition. L'antériorité de construction est fixée au 31/12/1983. L'organisateur se réserve néanmoins le droit d'engager un véhicule plus récent si celui-ci présente une particularité technique, un intérêt historique ou une rareté.

**4) Engagements :**

-Les participants seront admis par ordre d'inscription.  
-Les inscriptions se font par correspondance et seront closes le Samedi 23 Juin 2018.  
- Les frais d'engagements sont de 40 Euros par moto et de 50 Euros par side-car. Ils comprennent le droit d'engagement, un tee-shirt (deux pour les sides) et une plaque numérotée.  
-Pour des raisons d'organisation, aucun choix de numéro ne sera possible.  
-Tout dossier d'engagement incomplet ne sera pas pris en compte et sera retourné au participant.

**5) Assurance :**

-L'organisation ayant souscrit une assurance « responsabilité civile organisateur » pour cette manifestation, les concurrents devront donc être couverts de manière individuelle en responsabilité civile, conformément à l'article L211-1 du code des assurances :

-Le véhicule est assuré. Il appartient dans ce cas au concurrent de vérifier auprès de sa compagnie qu'il est bien assuré en RC pour ce type de manifestation et de joindre **un justificatif (copie de carte verte + attestation assureur)** au dossier d'engagement.

-Le véhicule n'est pas assuré : le concurrent devra souscrire une assurance « RC circuit » à la journée auprès de la compagnie « assurances LESTIENNE » en remplissant le formulaire ci-joint. Le prix de cette assurance RC est de 15 € pour la journée + 7 € pour l'option facultative « individuelle pilote » (voir détail sur formulaire). **Le formulaire et le règlement établi à l'ordre de « Assurance Lestienne »** sont à joindre au dossier d'engagement.

**6) Contrôle administratif et technique :**

Les contrôles auront lieu de 14h à 18h le samedi 30 Juin et de 7h00 à 9h00 le dimanche 1<sup>er</sup> Juillet.

-Contrôle administratif : il sera demandé au participant de présenter le permis de conduire correspondant au véhicule engagé ou le C.A.S.M., l'attestation d'engagement qui sera transmise en confirmation de l'engagement ainsi que le justificatif d'assurance (voir article ci-dessus).

-Contrôle technique : les organes de sécurité du véhicule seront vérifiés afin de s'assurer de leurs bons fonctionnements. Un véhicule pourra se voir refuser le départ s'il est jugé non-conforme aux règles de sécurité fixées par les organisateurs. Les équipements de sécurité suivants : casque homologué, bottes, blouson, gants, pantalon moto, sont obligatoires pour le concurrent. Il pourra se voir refuser le départ si sa tenue est jugée non-conforme aux règles de sécurité fixées par les organisateurs.

**7) Publicité :**

Les concurrents s'engagent à porter la publicité des organisateurs.

**8) Réclamations et discipline :**

-Cette manifestation se déroulant sous le signe de la convivialité, aucune réclamation ne sera admise et chaque participant devra accepter les décisions des organisateurs sous peine de se voir refuser un départ.  
- Cette manifestation restant conviviale et ayant pour but de réunir les amoureux de motos anciennes, tout débordement envers un organisateur, commissaire, concurrent, spectateur ou tout comportement irrespectueux ou jugé dangereux ne sera accepté.

**9) Recommandations et sécurité sur le tracé :**

- Un concurrent se faisant rattraper par une machine plus rapide devra immédiatement la laisser passer.
- En cas de problème : informer immédiatement les commissaires de piste.
- Le carburant est à la charge du concurrent.
- Le respect de tous ces articles contribuera au bon déroulement de cette 7<sup>ème</sup> Montée.
- La sécurité sur le tracé sera effectuée par des commissaires munis de drapeaux réglementaires, de radios et d'extincteurs.

**10) Horaires et déroulement :**

-Samedi 30 Juin 2018 à partir de 14h00 : Diverses expos de motos et voitures anciennes, diverses animations et quelques surprises vous feront passer une très belle après-midi. Le soir, des repas complets seront proposés dans une ambiance chaleureuse et conviviale au tarif de 12 Euros avec possibilité de réservation sur le bulletin d'engagement. Un concert assurera l'ambiance. Une buvette sera ouverte dès 14h00 jusqu'au Dimanche soir avec possibilité de se restaurer. Le parc-coureur permettra facilement de passer la nuit sur place.

- Dimanche 1<sup>er</sup> Juillet 2018 : Les montées s'effectueront de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Un départ sera donné toutes les 20 à 30 secondes et le retour au point de départ se fera uniquement après le passage des véhicules de direction de course sur la ligne d'arrivée et entre celles-ci.

**11) Localisation :**

-Bettant se trouve à 2 kms d'Ambérieu-en-Bugey et à 10 kms de la sortie n° 8 de l'autoroute A42 (Axe Lyon-Genève)

-L'itinéraire jusqu'à la côte sera fléché à l'avance et ce à partir de toutes les possibilités de votre arrivée à Ambérieu-en-Bugey (très facile d'accès).

---

**PENSE-BETE :**

**(/!\ Les dossiers d'engagements incomplets ne seront pas validés)**

- Bulletin d'engagement rempli, daté et signé
- Règlement de la montée daté et signé
- Règlement par chèque à l'ordre de l'« **ASMB** » (engagements + repas)
- Une enveloppe à vos nom et adresse et affranchie si vous n'avez pas d'adresse mail pour l'attestation d'engagement
  
- } Copie de l'attestation d'assurance RC du véhicule pour démonstration historique
- } Copie de la carte verte d'assurance du véhicule
- OU
- } Demande d'assurance « RC circuit » remplie, datée et signée
- } Règlement de 15 Euros ou 22 Euros suivant l'option choisie à l'ordre de « **Assurance LESTIENNE** »

J'atteste sur l'honneur avoir pris de connaissance du règlement de la manifestation et en particulier de l'article 5 portant sur l'obligation du concurrent de justifier d'une assurance en responsabilité civile.

Signature du concurrent précédée de la mention « lu et approuvé » :

BP 34 – 51873 REIMS Cedex  
Tel: 03.26.87.71.38 / Fax: 09.70.62.90.43  
E.mail : [assurances.lestienne@orange.fr](mailto:assurances.lestienne@orange.fr)  
Orias : 13 007 888

## ASSURANCE VEHICULES DE LOISIRS NON HOMOLOGUES ET ASSIMILES

### DEVIS/PROPOSITION FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION RESPONSABILITE CIVILE MOTO JOURNEE

**SOUSCRIPTEUR** (si mineur indiquer le nom du père ou de la mère)

Nom: \_\_\_\_\_  
Prénom: \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_  
Code postal: \_\_\_\_\_ ville: \_\_\_\_\_  
Date de naissance: \_\_\_\_\_  
Profession: \_\_\_\_\_  
Tel: \_\_\_\_\_ fax: \_\_\_\_\_  
E-mail: \_\_\_\_\_

**VEHICULE**

Marque: \_\_\_\_\_  
Modèle: \_\_\_\_\_  
Année: \_\_\_\_\_  
N° d'identification: \_\_\_\_\_  
(N° de série, châssis, moteur)

FORMULE	DEFINITION DES GARANTIES	Tarif TTC 2017 journée
FORMULE 1	« RC CIRCUIT » : garantie responsabilité civile et défense recours à la journée, <b>hors compétition</b> , avec une circulation limitée à l'utilisation sur pistes, circuits, y compris les paddocks, routes fermées ou autres endroits fermés à la circulation publique, homologués ou non, en France ou en Europe, pour des essais privés, entraînements, journées de roulage, et lors des opérations de chargement- déchargement à tout endroit. Les opérations de chargement et déchargement peuvent être effectuées sur un lieu ouvert à la circulation publique (exemple de l'assuré qui ne peut faire autrement que de décharger son véhicule dans la rue, devant son domicile, pour ensuite le rentrer dans sa propriété). Exclusion des dommages matériels entre participants pendant le roulage sur circuit. Franchise 450€.	Journée 15€ <input type="checkbox"/> Date du roulage: .....
GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT	Garanties : Décès accidentels pendant une journée de roulage sur circuit : capital 10 000€ Invalidité permanente totale suite à un accident (pourcentage applicable selon barème en cas d'invalidité permanente partielle) : capital 25 000€ avec franchise absolue de 10% Frais médicaux suite à un accident pendant une journée roulage sur circuit : montant maximum de 1500€ avec franchise de 40€	Journée 7€ <input type="checkbox"/> Date du roulage: .....
	<b>COTISATION TOTALE TTC</b> (additionner et reporter le montant de la formule choisie, plus option le cas échéant) <b>*Attention : les garanties ne seront acquises qu'à réception du règlement en nos locaux et qu'après acceptation d l'assureur.</b>	.....€

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Démarchage domicile : Non

Démarchage Résidence : Non

Démarchage lieu de travail : Non

**Faculté de renonciation :**

Article L112-9 du Code des Assurances : « Toute personne physique qui fait l'objet d'un démarchage à son domicile, à sa résidence ou à son lieu de travail, même à sa demande, et qui signe dans ce cadre une proposition d'assurance ou un contrat à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec demande d'avis de réception pendant le délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de la conclusion du contrat, sans avoir à justifier de motifs ni supporter de pénalités »

**Définition jurisprudentielle du démarchage :**

« Est considéré par la Jurisprudence comme conclu par voie de démarchage le contrat par lequel le client a été invité par contact téléphonique, courrier ou prospectus personnalisé ou non, à se déplacer sur un lieu de vente en vue de sa conclusion. »

**Modèle de lettre de renonciation :**

**(A recopier et envoyer à ASSURANCES LESTIENNE uniquement en cas de renonciation, si le contrat a été conclu suite à démarchage)**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, demeurant \_\_\_\_\_, renonce à mon contrat N° \_\_\_\_\_ souscrit auprès de la compagnie \_\_\_\_\_, conformément à l'article L112-9 du Code des Assurances. J'atteste n'avoir connaissance, à la date d'envoi de cette lettre, d'aucun sinistre mettant en jeu une garantie du contrat depuis la date d'effet du contrat.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

Le contrat sera établi en 2 exemplaires de 2 pages chacun. Un exemplaire doit être signé du souscripteur et retourné à ASSURANCES LESTIENNE. La signature apposée en page 2 vaut signature de l'intégralité du document.

Ce contrat sera établi selon vos réponses à nos questions. Les conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration sont celles prévues par le code des Assurances (Art. L113-8 nullité de contrat, Art. L113-9 réduction des indemnités). Vous reconnaissez avoir pris connaissance des Conditions Générales des garanties souscrites dont chaque référence figure ci-dessus et les accepter. Loi Informatique et Liberté du 06.01.78 : Vous disposez d'un droit de d'accès et de rectification des informations. Vous nous autorisez à communiquer ces informations à nos correspondants et à tous ceux appelés à connaître ce contrat au titre de sa gestion et de son exécution.

Fait à Champigny le \_\_\_\_\_

Signature de l'assuré

La compagnie par délégation

précédée de la mention « Bon pour accord »

